



## Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol (DIB)

### ETAT DE LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT 2009

Commission d'information et de suivi

Bonfol, le 11 décembre 2009

Jean Fernex, Office de l'environnement

# Suivi environnemental 2009

1. Rappel des rôles du Canton et de bci
2. Conditions de base, mise en place du SER
3. Haute surveillance 2009
4. Perspectives

# Suivi environnemental 2009

## 1. Rappel des rôles du Canton et de bci

Le Canton: fixe les règles pour la surveillance

La bci: réalise le suivi environnemental

Le Canton: exerce la haute surveillance

# Suivi environnemental 2009

## 1. Rappel des rôles du Canton et de bci

Les règles sont fixées d'abord par la législation fédérale et cantonale, notamment:

- Classification des eaux et valeurs limites pour le rejet dans le milieu naturel (OEaux), exigences de qualité pour les eaux superficielles et souterraines (OPEaux);
- Classification des matériaux d'excavation selon l'OTD, l'OMOD et la DME (valeurs U et T);
- Valeurs limites d'émission et d'immission pour les polluants atmosphériques (OPair),
- Valeurs indicatives et d'assainissement pour les sols (OSol);

# Suivi environnemental 2009

## 1. Rappel des rôles du Canton et de bci

Les règles sont ensuite déterminées par les décisions et autorisation délivrées par le Canton:

- Règlement du Plan spécial cantonal
- Autorisation en matière de protection de l'environnement délivrée par l'ENV dans le cadre du permis de construire
- Autorisations d'exploiter délivrées par l'ENV selon l'avancement du projet
- Autres exigences, notamment accord passé suite à la levée du recours contre le Plan spécial (traitement de l'air, screenings).

# Suivi environnemental 2009

## 2. Conditions de base, mise en place du SER

L'autorisation du 30 avril 2008 fixe l'essentiel des conditions à respecter par bci durant toutes les phases de l'assainissement.

Saint-Ursanne, le 30 avril 2008

**Autorisation No 237b/2007 (Construction)**

**AUTORISATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES**  
(Dans le cadre de la demande de permis de construire)

Requérant : Groupement DI Bonfol  
c/o Marti Technik AG, Lochackerweg 2, 3302 Moosseedorf

Objet : Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol  
Au lieu-dit "Sur les Creux", parcelles n° 2947, 2956, 2904 et 2959, à Bonfol

## Suivi environnemental 2009

### 2. Conditions de base, mise en place du SER

Bci doit faire réaliser un suivi environnemental de réalisation, porté par un responsable qui doit pouvoir s'appuyer sur une équipe de spécialistes dans les différents domaines relevant de sa responsabilité.

Des conditions précises ont été fixées dans les différents domaines de l'environnement, déterminant les points de contrôle, la périodicité et les paramètres pour la surveillance de l'air, des eaux et des sols.

# Suivi environnemental 2009

## 2. Conditions de base, mise en place du SER

### SUIVI ENVIRONNEMENTAL

#### 4. Rôle du Responsable du Suivi environnemental (RSE)

Le Suivi environnemental de réalisation du chantier (SER) sera coordonné par le Responsable du suivi environnemental (RSE).

Le RSE sera l'interlocuteur de tous les acteurs lors des phases de construction, d'assainissement et de remise en état du site, pour tous les domaines de l'environnement. Il sera responsable du contrôle de la mise en oeuvre de l'ensemble des mesures prévues dans tous les domaines de l'environnement. A ce titre, il sera habilité à faire stopper immédiatement tous travaux susceptibles de porter des atteintes inacceptables à l'environnement. Il contrôlera le respect des exigences environnementales par tous les intervenants.

L'organisation définitive du SER sera soumise à ENV pour approbation.



# Suivi environnemental 2009

## 2. Conditions de base, mise en place du SER

### 5. Principales tâches du RSE

Durant la phase de chantier de construction et déconstruction, le RSE devra veiller au respect de la mise en application des mesures prescrites dans les paragraphes 8 à 18 et 34 à 44 de la présente autorisation ainsi qu'à la réalisation des tâches détaillées dans son cahier des charges.

Durant la phase d'assainissement, il veillera au respect de la mise en application des mesures prescrites dans les paragraphes 19 à 33 de la présente autorisation ainsi qu'à la réalisation des tâches détaillées dans son cahier des charges.

Durant la phase de remise en état du site, il veillera notamment à la réalisation des mesures de remise en état du site et des compensations écologiques.

En cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences sur l'environnement, il sera en charge de donner son appui technique aux responsables de l'intervention.

## Suivi environnemental 2009

### 2. Mise en place du SER

Le SER a été mis en place dès le début des travaux, avec séances de coordination tous les 15 jours rassemblant l'ensemble des personnes concernées: bci, Canton, SER, responsables sécurité, entreprises.

Rapports intermédiaires publiés sur le site internet de bci.

Toutes les données et informations sont directement transmises aux services du Canton: ENV, AMT, SSP.

# Suivi environnemental 2009

## 3. Haute surveillance 2009

ENV à exercé sa haute surveillance selon quatre axes principaux:

- Suivi régulier du chantier, participation aux séances de coordination, visites et séances spécifiques
- Surveillance des eaux
- Contrôle des déchets
- Surveillance de l'air

# Suivi environnemental

## 3. Haute surveillance 2009

### Surveillance des eaux:

Quatre campagnes de prélèvements par ENV, analyses réalisées par LAB, avec:

- Contrôle de la surveillance bci
- Contrôle spécifique des installations techniques (STEP) et des eaux de chantier
- Screenings

Les résultats de la haute surveillance confirment de manière générale la qualité des contrôles réalisés par bci. Aucune nouvelle contamination inattendue n'a été détectée.





# Suivi environnemental 2009

## 3. Haute surveillance 2009

### Analyse des déchets:

Les matériaux d'excavation faiblement pollués (valeurs U dépassées, valeurs T respectées) sont stockés à l'extérieur sur une place sécurisée.

Deux échantillons représentatifs ont été prélevés et analysés, selon les paramètres de bci et en y ajoutant d'autres familles de substances. Les résultats indiquent que la classification de ces matériaux est correcte

Paramètre	Echantillon 1	Echantillon 2	Valeur T
PAH	5 mg/Kg	1,4 mg/Kg	15 mg/Kg
Benzo[a]pyrène	0,5 mg/Kg	0,1 mg/Kg	1 mg/Kg
PCB	0.02 mg/Kg	<0,005 mg/Kg	0,1 mg/Kg

# Suivi environnemental 2009

## 3. Haute surveillance 2009

### Analyse de l'air:

Une campagne de mesure avec le laboratoire mobile de l'ENV a été réalisée près de l'école de Bonfol entre le 16 mars et le 12 octobre 2009.

Mesures des immissions de poussières fines en parallèle à celles réalisées par bci.

Détermination de l'état initial dans le village de Bonfol.

Globalement, la qualité de l'air est bonne à Bonfol, même si on note de fréquents dépassements de la valeurs limite d'immission pour l'ozone en été.



## Suivi environnemental 2009

### 4. Perspectives

Le fonctionnement du SER est satisfaisant et devra être maintenu durant la suite des opérations d'assainissement. De nouveaux éléments vont apparaître, avec notamment le contrôle et l'évacuation des déchets, le traitement de l'air et la modification du traitement des eaux usées.

Les contrôles du canton vont être maintenus et s'étendront notamment aux mesures des émissions atmosphériques.

**Merci de votre attention!**